

MAISON DE L'ENFANCE STE BAUME MONT AUREL

BILAN SYNTHETIQUE

Edition du : 01/01/2006 au 31/12/2006

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Brut	Exercice N		Net	Net	N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
		Amortissements et provisions	Net						
Actif immobilisé :							Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles							Capital		
- Fonds commercial							Ecart de réévaluation		
- Autres							Réserves :		
Immobilisations corporelles	17 979	3 063	14 916	11 280			- Réserve légale		
Immobilisations financières							- Réserves réglementées		
TOTAL I	17 979	3 063	14 916	11 280			- Autres		
Actif circulant :							Report à nouveau	87 165	(16 659)
Stocks et en-cours (autres que marchandises)							Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 121	103 825
Marchandises							Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes							TOTAL I	102 286	87 165
Créances :							Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	2 967		2 967				Dettes	11 720	13 277
Autres	218 414		218 414	126 674			Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement							Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	59 581		59 581	117 447			Fournisseurs et comptes rattachés	33 269	41 183
Caisse							Autres	148 603	113 776
TOTAL II	280 961		280 961	244 121			TOTAL III	181 872	154 959
Charges constatées d'avance (III)							Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	298 940	3 063	295 878	255 401			TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	295 878	255 401

MAISON DE L'ENFANCE STE BAUME MONT AUREL

Edition du : 01/01/2006 au 31/12/2006

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Avec brouillard

Hors simulation

	Exercice N Net	Exercice N-1 Net		Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES (Hors taxes)			PRODUITS (Hors taxes)		
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	795 924	581 877
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	182 981	141 962	Subventions d'exploitation	528 145	625 540
Impôts, taxes et versements assimilés	40 671	14 316	Autres produits	28 616	11 866
Rémunération du personnel	872 708	783 929	Produits financiers	1 715	
Charges sociales	294 939	229 355			
Dotations aux amortissements	3 940	199			
Dotations aux provisions	11 720	13 277			
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	1 406 960	1 183 037	TOTAL (I)	1 354 400	1 219 283
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	67 690	67 582
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	1 406 960	1 183 037	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	1 422 090	1 286 866
BENEFICE OU PERTE	15 121	103 825			
TOTAL GENERAL	1 422 080	1 286 862	TOTAL GENERAL	1 422 090	1 286 866

LA MAISON DE L'ENFANCE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 6 rue des Poilus
83470 SAINT MAXIMIN

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Société PRADO AUDIT
Commissaire aux comptes
393 , avenue du Prado
13008 MARSEILLE

LA MAISON DE L'ENFANCE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 6 rue des Poilus
83470 SAINT MAXIMIN

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Mesdames , Messieurs ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14 avril 2005 , nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 , sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association LA MAISON DE L'ENFANCE tels qu'ils sont joints au présent rapport et dont le bilan et le compte de résultat font apparaître :

Un total de bilan de	295.878 euros
Un total de compte de résultat de	1.422.080 euros
Un excédent de	15.121 euros

- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi .

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration . Il nous appartient , sur la base de notre audit , d'exprimer une opinion sur ces comptes .

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives . Un audit consiste à examiner , par sondages , les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes . Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble . Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après .

Nous certifions que les comptes annuels sont , au regard des règles et principes comptables français , réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice .

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations , nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes sont raisonnables .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels , pris dans leur ensemble , et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve , exprimée dans la première partie de ce rapport .

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé , conformément aux normes professionnelles applicables en France , aux vérifications spécifiques prévues par la loi .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels .

Fait à Marseille , le 14 juin 2007



Société PRADO AUDIT
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence

Marc CAMPANA
Mandataire social et Responsable technique